

COMPTE-RENDU CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

30 MARS 2007

Membres présents : Eric LANTZ (Directeur de l'E.D.), Hervé GUYENNET (Directeur-adjoint, LIFC), Hervé MAILLOTTE (LOPMD), Jean-marie KAUFFMANN (L2ES), Philippe NIKA (CREST), Nadine PIAT (LAB), Vincent LAUDE (LPMO), Abdellah EL MOUDNI (SET), Xavier ROIZARD (LMS), Yves LAUMOND (CREEBEL), Christian CODDET (LERMPS), Matthieu DOMASZEWSKI (M3M)

1) Dossier d'accréditation

Monsieur LANTZ présente le dossier d'accréditation pour le quadriennal 2008-2011.

Le statut des établissements devant être redéfini en fonction du décret d'août 2006, une discussion s'engage sur la situation actuelle. Une convention doit être établie entre l'UTBM et l'UFC. M. KAUFFMANN souligne que les doctorats de l'UTBM sont signés par l'Université de Franche-Comté. M LANTZ regrette que l'ENSMM n'apparaisse ni comme associée, ni comme co-accréditée dans le dossier envoyé par l'UFC. Mme PIAT indique que conseil scientifique de l'ENSMM s'est réuni pour discuter de la demande de co-accréditation avec l'UFC.

2) Bourses

Précisions diverses

Un titulaire d'un Master recherche, professionnel ou diplôme d'ingénieur peut obtenir une bourse. Si le doctorant est étranger, l'équivalence du Master étranger doit être reconnue par le directeur de l'école doctorale, qui appréciera notamment si ce master a comporté une initiation à la recherche. Le service des relations internationales de l'UFC estime qu'un doctorant peut débiter une cotutelle avec un an de décalage par rapport au début de sa bourse dans l'un des pays. Cette année reste compatible avec une convention assurant un séjour de durée suffisante dans chacun des pays des Universités partenaires. Pour les bourses ministérielles, le Master doit être de l'année, sauf si long séjour à l'étranger.

Bourses contractualisées 2007

Ci-joint le tableau indiquant l'attribution des bourses aux laboratoires et départements de FEMTO (colonne K). (quelques erreurs sans incidence majeure ont été rectifiées par rapport au document distribué en séance)

Monsieur PICART demande si les bourses de 2^{ème} session sont accordées en fonction des classements des étudiants. Monsieur LANTZ répond que la priorité est donnée aux bons candidats même extérieurs à la Franche Comté, mais est bien conscient que, pour les ingénieurs, des classements ne sont pas toujours disponibles. Le deuxième critère est un certain équilibrage par rapport à la première session, en particulier cette année pour le LOPMD.

Monsieur PICART indique que FEMTO est sous-doté en 1^{ère} session cette année. M. LANTZ répond que, effectivement, les 6 bourses obtenues sont un peu inférieures au

poids de FEMTO dans l'ED, du fait d'une bonne dotation les années antérieures, notamment en deuxième session. Monsieur NIKA déplore le manque d'allocataires au CREST cette année. Monsieur LANTZ répond que cette situation résulte du faible nombre de thèses soutenues au CREST depuis 2003.

3) Renouvellement du conseil de l'ED

M. LANTZ propose le calendrier suivant :

- Composition non nominative du nouveau Conseil arrêtée à ce conseil.
- Conseil définitivement adopté à la dernière réunion de l'ancien conseil, en Juin 2007.
- Le nouveau conseil propose le nouveau directeur de l'Ecole doctorale à l'Etablissement en Octobre 2007. Ce directeur prend ses fonctions en Juillet 2008, après une année comme directeur adjoint pour assurer le recouvrement. (M. LANTZ indiquera en Juin s'il est candidat).

M KAUFMANN souhaite qu'on puisse prendre en compte des éventuels changements dans la géographie des laboratoires par rapport à ce qui est actuellement proposé pour le prochain quadriennal.

Le calendrier proposé est adopté, moyennant cette prise en compte qui pourrait changer ultérieurement la composition du conseil au niveau d'un membre.

Après discussion la composition suivante est adoptée, pour 24 membres, hors directeur et directeur adjoint (ou 26 avec):

12 représentants des équipes de recherche et des établissements, dont un ITA : le directeur de FEMTO, le directeur de chacun des 6 départements de FEMTO, les directeurs des 4 autres laboratoires : LIFC, SET, LERMPS, M3M. L'ITA sera un ingénieur de recherche : penser à proposer des noms en Juin après avoir consulté les candidats potentiels.

4 doctorants, à élire.

4 représentants des milieux industriels et socio-économiques. Vu leur participation antérieure active, Rémi Berriet (Imasonic) et Catherine Treymany (CEA Valduc) sont reconduits, avec leur accord. Les deux autres membres représenteraient les pôles de compétitivité.

4 représentants des secteurs scientifiques hors école doctorale. 3 seront choisis parmi les membres des conseils des trois autres écoles doctorales de Franche Comté. Le quatrième sera issu du LEA franco-Suisse

4° Questions diverses

Budget : l'ED finance les déplacements des doctorants : la nouvelle commence à se diffuser et le nombre de demandes augmente, tout en restant pour l'instant compatible avec les sommes allouées. L'université dispose de 86 000 Euros à répartir entre les 4 Ecoles doctorales sur le présent quadriennal. Cette somme correspond à des crédits pour

lesquels les appels d'offre prévus n'ont pas été lancés. Une partie de cette somme sera mutualisée et permettra :

- le financement des cours d'anglais dispensés par le CLA pour l'ensemble des doctorants volontaires
- la mise en place du TOEFL.
- la formation à certains logiciels
- le renforcement des actions en vue de l'insertion professionnelle, notamment le financement sur une base plus large du nouveau chapitre de thèse avec un tuteur industriel. Coût : Le nouveau chapitre de la Thèse est un exercice proposé en deux versions (collective ou individuelle). Le coût par doctorant est donc variable :

Ø 700 €/doctorant encadré en collectif

Ø 1100 €/doctorant encadré individuellement

De plus, le financement est pris en charge pour partie (à hauteur de 50 %) par le ministère de la Recherche, via l'Association Bernard Grégory.

Une autre partie de ces 86000 Euros sera distribuée aux ED (donc 31% de cette partie pour SPIM), en vue de renforcer les actions de mobilité, déjà prises en charge pour ce qui est de SPIM.